



DELIB 05-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 18 janvier 2024 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 9

Date de la convocation : 13/01/2024

En exercice : 10

Date d'affichage : 13/01/2024

Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille vingt et trois et les vingt-neuf novembre à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES et Martine BOUSQUET et Messieurs François LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA

Excusés : Mme Nadège BOUYSSSE pouvoir à Mme Alexia BOUSQUET, M. Adrien STOLDICK pouvoir à M. Simon SAFFORES

Retards : M. Simon SAFFORES arrive à 18h12 pour prendre part à la délibération 04-2024.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc IMART

La séance débute à 18h04 sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET
Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : AUTORISATION PERMANENTE DONNEE AU MAIRE AFIN DE RECHERCHER DES SUBVENTIONS POUR L'ENSEMBLE DES PROJETS COMMUNAUX

M. le Maire expose que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a, par l'article 127, modifié l'article L.2122-22 du CGCT

Le conseil municipal peut désormais déléguer au Maire la possibilité d'effectuer toute demande de subvention auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque projet.

Considérant que le conseil municipal peut, désormais déléguer au Maire la possibilité d'effectuer toute subvention sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque projet sollicitant un financement de l'Etat.

Le maire demande autorisation au conseil

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Jean-Luc IMART

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET